

MAJ 09/2024



Concerne : projet agrivoltaïque sur le plateau du Beugnon (commune d'Arcy sur Cure)

Opérateur : GLHD et 4 agriculteurs

Envergure du projet : 130 hectares, 164 000 panneaux

Situation administrative à date : au-delà du permis de construire nécessaire ce projet nécessite le vote par les élus de la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan d'une modification du PLUI des terres concernées (changement de destination des terres aujourd'hui 100 % agricoles).

On rappellera que la commission "Aménagement de l'espace et Transition écologique et solidaire" de la communauté de communes s'est prononcée contre l'opportunité de la réalisation de cette centrale photovoltaïque le 13/3/2023 et que le vote de la poursuite de l'étude du 23/3/2023 a été obtenu avec une très faible majorité (61 votants : 30 pour, 21 contre).

Tout en soutenant les énergies renouvelables et le projet d'installation d'une bergerie sur le plateau du Beugnon, notre association Cure Yonne Protection s'oppose fermement au projet de centrale photovoltaïque du Beugnon porté par GLHD et 4 agriculteurs sur la commune d'Arcy sur Cure.

Nous vous en expliquons les raisons ci-après.

Résumé de notre position :

Nous soutenons le projet d'installation d'une bergère sur le plateau du Beugnon, nous sommes pour les énergies renouvelables mais nous nous opposons fermement à ce projet démesuré (130 hectares, 164 000 panneaux) qui va, au nom de l'intérêt financier de quelques-uns, défigurer le paysage du plateau du Beugnon à proximité des habitations qui subissent déjà les nuisances des éoliennes (qui contrairement à ce qui avait été promis se voient mais surtout s'entendent du Beugnon) et qui utilise le projet d'installation d'une bergère pour justifier le changement de destination (100 % agricoles aujourd'hui) de ces terres. Nous sommes pour le solaire sur des terres déjà artificialisées, sur les friches industrielles, sur les bâtis privés (sur les toits des hangars agricoles par exemple) comme publics (sur le toit des mairies ou des bâtiments communaux par exemple).

De façon plus détaillée et argumentée :

Un déni de démocratie

Au-delà du fait que la population n'a pas été consultée ni associée (projet citoyen) par la commune et en particulier la population du Beugnon, on peut s'interroger sur le fait que ce projet ait été proposé au vote du conseil municipal d'Arcy sur Cure puis défendu âprement en communauté de communes par le maire d'Arcy sur Cure sans préciser qu'il était impliqué personnellement dans un autre projet du même opérateur GLHD à Sermizelles-Blannay et qu'un conseiller municipal avait des liens familiaux avec un des agriculteurs parties prenantes du projet. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un

«porter à connaissance» au Procureur de la République, via notre avocat, de la possible prise illégale d'intérêts du Maire d'Arcy sur Cure dans le projet Agri Photovoltaïque de Voutenay-Blannay, en lien direct avec celui d'Arcy, car porté par le même opérateur, GLHD. Une enquête a été ouverte par le Procureur de la République au vu de ces éléments sans que nous portions plainte.

La concertation du public au sujet de la « création de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables », réalisée en Mairie d'Arcy en novembre 2023 a montré que la majorité des avis déposés étaient contre ce projet. Il est regrettable que le compte-rendu du Conseil Municipal n'en fasse pas mention et que la Mairie ait validé le projet tel quel.

La pseudo concertation dont se targue l'opérateur GLHD dans ses documents n'est qu'une opération marketing puisque les nombreuses objections et l'opposition forte des riverains et habitants d'Arcy sur Cure ne transparait dans aucun document de ces pseudo concertations.

Nous sommes pour les énergies renouvelables

Nous sommes pour les énergies renouvelables nécessaires à notre résilience et indépendance énergétique mais pas à n'importe quel prix.

Un potentiel suffisant sans pratiquer l'agrivoltaïsme

Pour ce qui est du solaire nous pensons qu'avant d'investir des terres agricoles il faut d'abord développer ces installations sur des terres déjà artificialisées, sur les friches industrielles, sur les bâtis privés (sur les toits des hangars agricoles par exemple) comme publics (sur le toit des mairies ou des bâtiments communaux voire d'anciennes carrières par exemple).

Ainsi par exemple dans notre environnement proche nous saluons l'installation d'une petite centrale photo-voltaïque sur une ancienne carrière au Val du puits.

L'objectif de production d'énergie photovoltaïque, fixé par le plan France Nation Verte du gouvernement en juin 2023, est de 140 GW à l'horizon 2050. Il s'agit de la contribution du photovoltaïque pour se passer d'énergies fossiles. Dans les scénarii Negawatt, qui incluent aussi un objectif de sortie du nucléaire, l'objectif de production d'énergie photovoltaïque est similaire, avec bien davantage de sobriété dans les usages énergétiques. Dans ses rapports de 2018 et 2019, l'Ademe évalue les gisements de photovoltaïque à 364 Gigawatts (GW) sur toitures, 49 GW sur les friches industrielles et 4 GW pour les parkings, soit plus de 400 GW au total (3 fois l'objectif) !

Comme le dit le rapport du MRAe (Page 6) « il ne peut être affirmé que le projet de la ferme du Beugnon constitue une alternative incontournable pour atteindre les objectifs du développement de l'Agrioltaïque » car « les surfaces potentielles sur toitures, parking, abords d'autoroute n'ont pas été pris en compte ».

La friche industrielle de SKF à Avallon est typiquement une zone qui aurait pu accueillir une centrale photo-voltaïque.

On peut par ailleurs s'étonner que les agriculteurs partenaires de ce projet, qui promeuvent cette énergie renouvelable, n'aient à ce jour installé aucun panneau solaire sur leurs hangars alors que ces projets sont largement subventionnés. On peut s'étonner également que la Mairie d'Arcy, qui soutient le projet, n'en ait pas plus installé sur les toits de son hangar communal de la gare ou encore sur ceux de l'école-mairie alors que ces installations sont également largement aidées financièrement.

La Chambre d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté recommande d'ailleurs de mobiliser en priorité pour des projets de photovoltaïque, des surfaces de toitures existantes ou à créer : sont concernés les

bâtiments agricoles existants mais également de nouveaux bâtiments qui doivent cependant avoir pour vocation première, celle de servir à l'activité agricole. Elle ajoute que dans le cadre de projets de photovoltaïque au sol : mobiliser en premier lieu des surfaces déjà retirées de la production agricole (anciennes carrières, anciens lieux d'enfouissement, délaissés d'autoroutes, terrains de zones d'activité non utilisés, ...). (1)

Enercoop, fournisseur éthique d'électricité écologique déclare dans ce sens "Nous ne promovons pas le développement de ces projets (NDLR : d'agri-voltaïsme), la priorité allant toujours à la sobriété et l'efficacité énergétique, au développement des toitures/ombrières photovoltaïques ainsi qu'aux petits parcs sur terrains déjà anthropisés, pollués ou dégradés." Et encore « Nous n'imaginons pas développer des dizaines de projets agrivoltaïques, nous voyons seulement des projets citoyens et locaux, et dont la pertinence est réellement avérée (protection des cultures et amélioration des conditions agronomiques des parcelles, apport économique complémentaire au revenu agricole restant principal, retombées économiques, sociales et environnementales pour le territoire, aide à la transition vers des systèmes de cultures plus durables, agroécologiques...). » (2)

Nous sommes pour l'installation d'une bergerie

Historiquement un élevage de moutons a existé sur le plateau du Beugnon et nous soutenons ce projet d'élevage qui peut et doit trouver son autonomie financière en dehors du projet photovoltaïque et sera par ailleurs aidé par la PAC. La bergère étant la conjointe d'un des agriculteurs de ces terrains, elle n'a pas de problème d'accès au foncier et il y aura des synergies (matériel ou nourriture par exemple) entre les activités de grande culture et l'élevage de moutons.

Mais nous ne sommes pas dupes, le projet d'installation d'une bergerie est un beau levier de communication et permet de justifier le changement de destination (100 % agricoles céréalières aujourd'hui) de ces terres.

La ressource en eau

Nous interrogeons la consommation d'eau nécessaire pour ce projet :

- Pour laver les panneaux régulièrement salis par exemple par les tempêtes de sable (nous interrogeons également la pollution des sols si de l'eau pure ne suffit pas au nettoyage).
- Les enjeux de la ressource en eau pour l'abreuvement des animaux (500 brebis) n'a pas été traitée quand on sait qu'une brebis en début de lactation en ration sèche consomme avec une température de 30 °C l'équivalent de 20 litres d'eau par jour soit 300 m3 sur un mois d'été.

Le rapport du MRAe indique le manque d'une étude hydrogéologique au sein du captage « Guérins ».

« L'artificialisation de 11 ha de sols contribuera à l'augmentation du ruissellement et à la diminution de la vitesse d'infiltration » (p 9 du MRAe)

La baisse des rendements des terres du plateau

Un tel projet serait justifié par la baisse des rendements des cultures sur ce plateau.

Tout d'abord 11 % des terres ont un potentiel modéré. Pour le reste, il est de notoriété publique que ces terres ont toujours été pauvres. Pourquoi avoir commencé à les cultiver ? Qui plus est, une partie de la forêt a été rasée au cours des années pour augmenter ces surfaces de culture qui par ailleurs ont été altérées par les produits de chimie de synthèse utilisés.

Par ailleurs la Communauté Européenne impose des jachères qui pourraient être mises en place sur ces terres.

Enfin, qu'on ne fasse pas pleurer dans les chaumières, de petits paysans français souffrent mais les agriculteurs impliqués dans ce projet ne sont pas des petits paysans mais des acteurs de la grande culture et bénéficient déjà pour partie de la manne des éoliennes installées sur ce même plateau.

Biodiversité

Le rapport du MRAe indique que « les méthodes d'inventaire utilisées présente des insuffisances qui ne permettent pas d'obtenir une qualification complète de la biodiversité dans l'état initial » (page 3).

« L'étude Natura 2000 est trop restreinte. En l'état l'étude ne démontre pas l'absence d'incidence du projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces ayant conduit à la désignation des sites Natura 2000 » (page 8 MRAe).

« Les impacts du projet sur les habitats naturels et les espèces sont globalement sous-estimés. » (MRAe)

Un projet démesuré qui va altérer le paysage et le confort des riverains.

Ce projet est démesuré (130 hectares soit l'équivalent de 177 terrains de foot et 164 000 panneaux) et en ferait l'un des plus grands en France.

Christian Dupraz, chercheur en agroforesterie et agrivoltaïsme à l'Inrae Montpellier et inventeur du terme « agrivoltaïsme » en 2011 est très clair : "La démarche doit rester « citoyenne », « pour cela, les projets ne devront pas excéder 5 ha, condition importante pour que le plus grand nombre d'agriculteurs en bénéficie. Projets dans lesquels le consommateur pourrait aussi être impliqué ». Il rajoute : « On peut faire 100 projets de 1 000 ha, je préfère que l'on fasse 100 000 projets d'un hectare pour que cela puisse profiter à plus de gens. » L'avis est partagé par France agrivoltaïsme. « Pour qu'il y ait une vraie redistribution, un vrai partage de la valeur, il est nécessaire qu'il y ait beaucoup de projets », abonde Antoine Nogier. (Terre-Net)

Ce projet va dénaturer le paysage. Les balades alentour n'auront plus d'intérêt car de part et d'autre des chemins se dresseront des panneaux dont la face occulte la vue entre 1,20 et 2,80 m, des clôtures et des haies qui casseront toute perspective et boucheront l'horizon. Par exemple, le célèbre « chemin de la messe » qui est emprunté depuis des siècles par les habitants du Beugnon et les randonneurs pour aller à Arcy sera pour partie entouré des deux côtés par des panneaux.

On rappellera que le panneau le plus proche est prévu à 30 m du premier riverain. Le bruit des 44 transformateurs (de la taille d'un container maritime) et des onduleurs altérera la sérénité des lieux et perturbera les animaux sauvages tout comme gênera les riverains d'autant que ces derniers subissent déjà les nuisances des éoliennes (qui contrairement à ce qui avait été promis se voient mais surtout s'entendent du Beugnon).

La valeur des biens des habitants du Beugnon va baisser au nom de l'intérêt financier de quelques - uns : les agriculteurs peuvent toucher entre 3 000 à 10 000 euros par hectare et par an et opérateur.

Les effets cumulés

Les projets éoliens et agrivoltaïques sont nombreux sur notre territoire : 5 autres projets déjà relativement avancés sont identifiés à Anay, Griolles, Joux, Sermizelle et Nitry. La carte des projets de la communauté de communes du Serein montre que les projets au nord de ce projet sur Arcy sont légion. (9)

« L'ensemble de ces projets conduit à une concentration des projets d'énergies renouvelables dans un même secteur géographique avec des conséquences notables pour les riverains en termes de qualité de vie et de préservation des paysages ». (MRAe page 12)

Une opposition du monde agricole

La Chambre d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté recommande « si des surfaces consacrées à la production agricole doivent être mobilisées, les normes de 10 hectares au maximum de surface de projet par propriétaire/exploitant et de 50 hectares au maximum de projet en continuité de surfaces concernant plusieurs exploitations ». (1)

La Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique est « favorable au développement du photovoltaïque ... mais en priorité sur les bâtiments agricoles existants lorsque cela est possible. La FNAB est défavorable à l'accompagnement du développement de l'agrivoltaïsme tel qui est pratiqué aujourd'hui par les acteurs de la filière, à savoir des projets intensifs, sur grandes surfaces et qui modifient le modèle économique des fermes en faisant primer le chiffre d'affaires issu de la production d'électricité par rapport au chiffre d'affaires issu de l'activité agricole, mettant en péril le maintien d'une activité agricole ». (2)

Plus de 200 organisations rejettent cette « vision d'une transition écologique allant vers une société de surconsommation ultra-connectée » et appellent à une opposition massive à tous ces projets photovoltaïques. (3)

La multiplication des projets « agrivoltaïques » en France suscite une inquiétude croissante. Des agriculteurs et militants refusent que l'on détourne les terres agricoles pour de l'électricité. (4)

La confédération paysanne est vent debout contre l'agrivoltaïsme avec un slogan : Des panneaux sur nos hangars, pas sur nos hectares ! Un dossier éclairant démonte de nombreuses fausses affirmations qui sont disséminées par les énergéticiens et leurs alliés. (8)

L'agrivoltaïsme, des projets controversés

La revue Silence publiait en septembre 2023 dans ces colonnes : « Depuis 3 ans, les industriels de l'électricité se sont détournés des toitures ou terrains déjà artificialisés pour se ruer sur les terres agricoles. Si l'idée de « l'agrivoltaïsme » peut paraître séduisante : produire de l'électricité avec des panneaux en hauteur dans des champs, et maintenir une activité agricole en dessous, les effets sur l'agriculture et nos milieux de vie le sont beaucoup moins, en créant une compétition complètement inégale entre production énergétique et alimentaire. Ce phénomène actuellement en plein essor vient mettre en lumière le besoin criant de construire une autonomie paysanne, qui permette à toutes les agricultrices de vivre dignement de son travail, sans avoir à se transformer en productrices d'électricité. ».

Des députés telle qu'Aurélie Trouvé s'opposent aux projets agrivoltaïques. (5)

Hervé Morin, le président de la région Normandie dénonce « un développement anarchique poussé par les lobbys, qui met notre agriculture en péril ». "L'agrivoltaïsme fait partie des nouvelles absurdités de la politique française en matière énergétique. La France fait un pas de plus qui pourrait apparaître comme secondaire face au défi énergétique mais qui est en fait très sérieux sur le moyen et le long terme. » (6)

A l'occasion des élections à la députation nous avons sollicités les candidats dont deux ont pris la peine de nous faire une réponse écrite :

Iris Nakov (Les Ecologistes) : « *Je suis tout à fait en phase avec l'argumentation développée par votre association. Le projet du Beugnon auquel vous vous opposez est exactement le genre de projets que je dénonce et la raison pour laquelle je me bats pour une autre vision de l'écologie et non les faux-semblants d'écologie mené par des industriels. Ces projets sont des faux amis de l'écologie qui auront des conséquences néfastes sur notre environnement et donc à terme l'économie de notre pays et nos vies.* »

Philippe Veyssière (maire d'Asquins et candidat du NFP) : Son directeur de campagne déclarait : « *Il porte un regard critique sur nombre de projets ENR en cours ou à l'étude, qu'il s'agisse d'éoliennes, de méthanisation ou d'agrivoltaïque. Ses positions rejoignent largement celle de l'ADENY, association avec laquelle il est régulièrement en contact. En particulier, concernant l'agro-voltaïque, M. Veyssière partage le point de vue selon lequel ce genre d'installations doit d'abord s'opérer sur des espaces déjà artificialisés. Concernant plus particulièrement le projet du Beugnon, M. Veyssière, au regard des informations dont il dispose, se déclare très circonspect sur ses caractéristiques et inquiet quant à ses conséquences.*»

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons à ce projet et demandons aux élus de la communauté de communes Avallon Vézelay Morvan de ne pas voter le changement de PLUI qui pourrait le permettre.

(1) <https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/yonne/infos-locales-et-techniques/le-photovoltaïque-au-sol/>

(2) <https://www.fnab.org/agrivoltaisme-la-fnab-se-positionne/>

(3) <https://blogs.mediapart.fr/les-invites-de-mediapart/blog/260923/photovoltaïque-sur-desterrés-naturels-agricoles-ou-forestiers-nous-ne-tomberons-pas>

(4) <https://reporterre.net/Panneaux-solaires-dans-les-champs-la-fronde-des-paysans>

(5) <https://www.revuesilence.net/numeros/524-Agrivoltaisme-Ne-tombons-pas-dans-lepanneau/>

(6) <https://www.dailymotion.com/video/x8gc31k>

(7) <https://amp-lepoint-fr.cdn.ampproject.org/c/s/amp.lepoint.fr/2542681>

(8) <https://transfert.confederationpaysanne.fr/f.php?h=0lpFjVa>

(9) https://www.yonne.gouv.fr/contenu/telechargement/41615/336669/file/Fiche_CCS_nov23.pdf



Le Conseil d'administration de Cure Yonne Protection : S. Bardet, X d'Erceville (trésorier), JJ Fasquel (président), JM Foucault, M Foucault, GM Habib (vice-président), M Nuti, C. Turin.

Association loi 1901 Cure Yonne Protection

Siège de l'association :

Chez Monsieur Xavier d'Erceville 12 rue du Fossé au Veau, 89270 Arcy sur Cure

Mail : cureyonneprotection@gmail.com Site internet : www.cureyonneprotection.fr

Facebook <https://www.facebook.com/cureyonneprotection>

Coordonnées du Président (JJ FASQUEL) : 06 28 04 00 97 et du Vice-Président (GM Habib) : 06 11 89 16 31

